

# Entretien avec Charlène Morel

## Librairie Vents de terre Les Rousses (Jura)

### **Pouvez-vous nous expliquer comment la loi Lang structure et préserve l'ensemble du marché du livre ?**

La loi sur le prix unique du livre préserve l'indépendance et l'autonomie des librairies indépendantes dans le sens où nous, libraires, avons pu conserver une place sur le marché du livre. La loi Lang a créé un tissu culturel dense et varié où pléthore de petites structures co-existent. D'autres pays se sont inspirés de cette loi, c'est la preuve qu'il s'agit d'un bel héritage que nous a laissé Jack Lang.

### **Vous qui avez commencé votre activité sous l'égide de la loi Lang, la considérez-vous comme acquise ou comme une cause qu'il faut constamment veiller à défendre ?**

Rien n'est jamais acquis. Il faut toujours veiller à défendre cette loi comme ce fut le cas récemment avec la proposition d'aménagement de loi sur les frais de port, j'ai relayé l'information autant que j'ai pu.

### **Expliquez-vous régulièrement les principes de la loi Lang à vos clients ?**

On n'arrête pas ! J'explique régulièrement les principes de la loi aux clients, surpris de constater que les livres en librairie ne sont pas plus chers qu'en grandes surfaces. J'ai l'impression qu'il y a de la communication autour de cette loi, et pourtant encore aujourd'hui, beaucoup de

nos clients ne la connaissent pas. Dès que je reçois des supports de communication sur le sujet — comme les affiches pour les 40 ans de la loi Lang par exemple — je m'empresse de les mettre en avant. **Peut-être que grâce à des dispositifs comme Jeunes en librairie, où les libraires interviennent dans des établissements scolaires, la nouvelle génération sera mieux informée.**

### **Selon vous, à quoi ressemblerait le secteur du livre sans l'instauration de la loi ?**

Si l'on prend le marché suisse (à l'exception de Genève), on ne trouve que des chaînes et des bouquinistes, mais aucune librairie indépendante. Elles ont totalement disparu, car sans la protection de l'État, elles n'avaient pas les moyens d'être en concurrence avec les grosses chaînes. Voilà à quoi ressemblerait la librairie indépendante en France sans la loi Lang : ce serait uniquement des grandes enseignes et des entrepôts Amazon. Il n'y aurait plus de libraires dans les petits villages comme ici aux Rousses, il n'y aurait plus cette diversité et ce souffle culturel.

### **Quels devraient être selon vous les évolutions et axes d'amélioration de la loi Lang ?**

Je pense que la loi aurait besoin de prendre un peu plus d'ampleur en termes de clause de concurrence. Par exemple, les biens vendus en ligne pourraient être sou-

mis à une TVA différente, ainsi ce serait la TVA qui augmenterait et non le prix du livre. Ce serait un biais pour surtaxer ce qui est vendu en ligne puisque l'on sait que les ventes Internet ont un gros impact écologique et social. Il devrait également y avoir une meilleure veille sur Internet : il y a beaucoup trop de sites d'éditeurs qui proposent des liens uniquement vers Amazon ou la Fnac. Il faudrait leur imposer de mettre des liens vers les librairies indépendantes, afin que le client puisse avoir la possibilité de choisir.

### **Quel sont les enjeux actuels et les défis à venir pour la librairie indépendante ?**

Il faut veiller à se remettre continuellement en question car le marché du livre et les modes de consommation sont en constante évolution. Nous devons être extrêmement attentifs aux besoins et aux attentes des clients. Et il y a bien entendu le défi de la présence en ligne : Internet pose évidemment question puisque la librairie est censée proposer une pause dans nos vies saturées d'écrans, mais dans le même temps, **il faut se méfier de cette image un peu bohème de la librairie, il ne faudrait pas que la librairie se fige et devienne obso-lète.** Il conviendra donc de trouver le juste milieu. C'est grisant de savoir que ce n'est pas statique.

